#### - 1 - PROVINCE DE QUÉBEC

#### VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi 14 janvier 2014 à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de madame Marie-Claude Nichols, mairesse.

#### Présences:

Messieurs les conseillers, Sylvain Lemire, Daniel Lauzon, Bernard Groulx et Normand Pigeon

Mesdames Danie Deschênes, conseillère,

Katherine-Erika Vincent, directrice générale et Jeanne Briand, greffière

Absent : monsieur Jean Fournel, conseiller

\*

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

#### 2014-01-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié.

Points ajoutés :

- **7.1** Adoption d'un organigramme de la structure administrative;
- **7.2** Modification des titres de poste de greffière, responsable en urbanisme et trésorière;
- 7.3 Ajustement de taxes foncières payées en trop;
- **7.4** Maison des soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges Happening 2014 achat de billet.

**ADOPTÉE** 

## 2014-01-02 <u>APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE</u> DU 10 DÉCEMBRE 2013 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES (1, 2 ET 3) DU 17 DÉCEMBRE 2013

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 décembre 2013 et des séances extraordinaires (1, 2 et 3) du 17 décembre 2013, au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 décembre 2013 et des séances extraordinaires (1, 2 et 3) du 17 décembre 2013, tel que présenté.

ADOPTÉE

### 2014-01-03 <u>LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE DÉCEMBRE 2013 – APPROBATION</u>

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois de décembre 2013, au montant de **121 070.98** \$.

### 2014-01-04 <u>LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE DÉCEMBRE 2013 – APPROBATION</u>

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois de décembre 2013, au montant de **447 151.73** \$.

**ADOPTÉE** 

### 2014-01-05 <u>MODIFICATION DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT FISCAL ET FINANCIER AVEC QUÉBEC-MUNICIPALITÉS</u>

Considérant que l'entente 2007-2013 s'inscrivait dans une volonté commune de modifier, dans un esprit de partenariat, les relations et les façons de faire entre le gouvernement et les municipalités en dotant cellesci de revenus prévisibles et stables;

Considérant que l'entente 2007-2013 était dotée d'une enveloppe atteignant quatre cent soixante-douze millions de dollars (472 000 000 \$) en 2013, cette mesure prévoyant un remboursement de la taxe de vente du Québec (TVQ) payée par les municipalités sur leurs achats de biens et de services, lequel remboursement devait atteindre cent pour cent (100 %) en 2013;

Considérant que l'entente signée en 2006 arrivait à échéance à la fin du mois de décembre 2013.

Considérant que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a présenté en octobre 2013 des mesures techniques portant sur le changement du traitement comptable du remboursement de la TVQ, lequel changement revient à demander aux municipalités d'absorber seules les effets budgétaires du changement qui leur est imposé;

Considérant que les impacts budgétaires de cette modification seront majeurs pour les municipalités de toutes tailles partout au Québec et pourront se traduire par un manque à gagner.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu de demander au gouvernement du Québec de prévoir des mesures transitoires afin d'annuler l'impact fiscal pour les municipalités locales;

- Que copie de la présente résolution soit acheminée à l'ensemble des municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour appui dans ce dossier;
- Que copie de la présente résolution soit transmise à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour appui dans ce dossier.

**ADOPTÉE** 

### 2014-01-06 RÈGLEMENT NO 488-1 – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES ÉLUS – ADOPTION

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du 10 décembre 2013;

Considérant que les formalités édictées par les articles 10, 11 et 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées, la présentation du projet de règlement a été conformément faite lors de la séance tenue le 10 décembre 2013 et l'avis public a été dûment publié le 14 décembre 2013;

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture; la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu d'adopter le règlement no 488-1 intitulé « Code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux ».

ADOPTÉE

### 2014-01-07 RÈGLEMENT NO 509 – DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS DU REGISTRE

La greffière dépose, conformément à l'article 569.3 de la *Loi sur les Cités et villes*, le certificat des résultats du registre des personnes habiles à voter concernant le Règlement no 509 « Règlement constituant une réserve financière II, en vue de l'aménagement du parc des Éperviers ».

#### 2014-01-08 <u>RÈGLEMENT NO 508 SUR L'INSTAURATION DU PROGRAMME</u> RÉNOVATION QUÉBEC, VOLET MAISONS LÉZARDÉES – ADOPTION

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du 17 décembre 2013;

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture; la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu :

- D'adopter le règlement no 508 intitulé « Règlement sur l'instauration du programme rénovation Québec, volet maisons lézardées Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot »:
- D'autoriser la responsable en urbanisme ou l'un des employés de ce département à agir à titre de représentant de la Ville aux termes de ce règlement.

**ADOPTÉE** 

#### 2014-01-09 AUTORISATION DE DÉPENSE - NETTOYAGE DES PUISARDS

Considérant qu'il y a eu lieu de nettoyer les puisards.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu d'autoriser la dépense pour le nettoyage des puisards de l'année 2013 effectué par la compagnie Sani Vac, pour un montant de **12 890.50** \$ plus taxes, soit **12.70** \$ par unité pour 1015 puisards.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-415-10-545.

# 2014-01-10 DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR L'INSTALLATION DE 5 POUBELLES À 2 VOIES AUX ABORDS DE LA PISTE CYCLABLE SUR LE BOUL. DON-QUICHOTTE – DÉSIGNATION DE MANDATAIRE

Considérant que la Ville désire installer des poubelles à 2 voies aux abords de la piste cyclable sur le boulevard Don-Quichotte;

Considérant que celles-ci seront installées dans l'emprise du ministère des Transports du Québec et que son autorisation est requise.

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot présente au ministère des Transports du Québec une demande d'autorisation pour l'installation de 5 poubelles à 2 voies aux abords de la piste cyclable sur le boulevard Don-Quichotte.

Que Monsieur Éric Duchesneau, responsable des plateaux et des programmes, soit désigné mandataire de la Ville aux fins de la présente demande.

ADOPTÉE

#### 2014-01-11 <u>VERSEMENT D'AIDE FINANCIÈRE 2014 – SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET</u> DE GÉNÉALOGIE DE L'ÎLE PERROT

Considérant que la Ville a reçu une demande d'aide financière de la Société d'histoire et de généalogie de l'île Perrot;

Considérant que les articles 4, 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'octroyer une aide financière à la **Société** d'histoire et de généalogie de l'île Perrot d'une somme de 250 \$ pour l'année 2014.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-731-80-992.

ADOPTÉE

#### 2014-01-12 <u>VERSEMENT D'AIDE FINANCIÈRE 2014 – CARREFOUR JEUNESSE</u> <u>EMPLOI VAUDREUIL-SOULANGES – COOP DE L'ÎLE</u>

Considérant que la Coop de l'Île permet à des jeunes, âgés de 13 à 16 ans des 4 municipalités de l'île Perrot, de créer leur propre emploi d'été, par le biais d'une entreprise coopérative.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu d'octroyer une aide financière à la **Coop de l'Île**, édition 2014, d'une somme de **700** \$.

Que cette dépense soit financée par le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-721-80-992.

### 2014-01-13 OCTROI DE SUBVENTION - FESTIVAL DE LA S.O.U.P.E. 2014 - 3° ÉDITION

Considérant que la Ville a reçu une demande d'aide financière de l'Association du Festival de la S.O.U.P.E.;

Considérant que ce festival se déroulera sur le territoire de la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot;

Considérant que les articles 4, 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu d'octroyer une subvention au **Festival de la S.O.U.P.E. de Vaudreuil-Soulanges** d'une somme de **2 695.50** \$.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-721-80-992.

**ADOPTÉE** 

### 2014-01-14 ANNULATION DE RÉSOLUTION ET ADJUDICATION DU CONTRAT ASSURANCES DES OFFICIERS MUNICIPAUX

Considérant la résolution 2013-12-337 adjugeant à Labrecque, Brouillette et Castelli inc. le contrat pour les assurances des officiers municipaux;

Considérant que Labrecque, Brouillette et Castelli inc. n'a pu, pour diverses raisons, honorer sa cotation en temps opportun;

Considérant que la Ville a obtenu une autre cotation de **BFL** qui assure déjà les dommages matériels.

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu que la Ville annule la résolution numéro 2013-12-337 et accepte la cotation déposée par **BFL CANADA** pour les assurances des officiers municipaux au montant de **14 485 \$** plus les taxes applicables.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et répartie dans les postes budgétaires appropriés.

ADOPTÉE

# 2014-01-15 SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC – ENTENTES RELATIVES AU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC (VOLET DES MAISONS LÉZARDÉES) – AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant que la Ville a adopté le Règlement no 508 sur l'instauration du programme rénovation Québec, volet maisons lézardées;

Considérant que la Société d'habitation du Québec octroie une subvention de 80 000 \$ pour ce programme et que des ententes doivent être signées à cet effet.

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu que la mairesse et la greffière soient autorisées à signer, pour et au nom de la Ville avec La Société d'Habitation du Québec, les ententes suivantes :

- la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat;
- la sécurité de l'information;

Et tous les documents connexes.

ADOPTÉE

### 2014-01-16 <u>RÉGIE DES ÉQUIPEMENTS EN LOISIR DE L'ÎLE PERROT – APPROBATION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2014</u>

Conformément à l'article 468.34 de la Loi sur les cités et villes.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'approuver le budget de fonctionnement de la Régie des équipements en loisir de l'île Perrot pour l'exercice financier 2014, tel que présenté.

D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot pour les dépenses d'une somme de **52 401.45** \$ pour l'année 2014.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-726-00-952.

**ADOPTÉE** 

### 2014-01-17 <u>ADOPTION D'UN ORGANIGRAMME DE LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE</u>

Considérant les recommandations de la Direction générale.

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'adopter l'organigramme déposé. Cet organigramme entre en vigueur suivant l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE** 

#### 2014-01-18 <u>MODIFICATION DES TITRES DES POSTES DE GREFFIÈRE,</u> <u>RESPONSABLE EN URBANISME ET TRÉSORIÈRE</u>

Considérant le dépôt de l'organigramme.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu de modifier le titre des postes suivants :

Ancien titre	Nouveau titre
Greffière	Directrice des services juridiques et
	greffière
Responsable en urbanisme	Directrice du service d'urbanisme
Trésorière	Directrice des services financiers, de
	l'informatique et trésorière

Ces modifications de titres entrent en vigueur suivant l'adoption de la présente résolution et n'entraînent aucun changement aux contrats de travail de ces employées-cadres.

#### 2014-01-19 AJUSTEMENTS DE TAXES FONCIÈRES PAYÉES EN TROP

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'autoriser la trésorerie à créditer les propriétés suivantes :

#### 2, rue François-Rapin:

année 2012 : 339.24 \$année 2013 : 394.51 \$année 2014 : 394.51 \$

#### 36, rue Perrier:

- année 2013 : 103.80 \$

**ADOPTÉE** 

#### 2014-01-20 <u>MAISON DE SOINS PALLIATIFS DE VAUDREUIL-SOULANGES –</u> HAPPENING 2014 – ACHAT DE BILLET

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu que la Ville achète 1 billet pour le Happening 2014 organisé par la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges, le 31 janvier 2014, au coût total de **250** \$; madame Danie Deschênes, conseillère, est autorisée à participer à cette activité.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-111-00-992.

**ADOPTÉE** 

#### **DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS**

Rapport du mois de décembre 2013 de la Gestion du territoire;

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

#### **2014-01-21 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu de lever la séance à 19h50.

Marie-Claude Nichols Mairesse	Jeanne Briand Greffière
/vc	
* <del>**</del> ***********	***************